

Nîmes, le - 2 MAI 2023

**Note à l'attention de  
Mesdames et Messieurs les chefs des services  
de l'État et des services associés dans le Gard**

**Objet :** Pavoisement des édifices publics.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la nécessité de faire procéder au pavoisement de la Préfecture aux couleurs nationales les jours suivants :

- **lundi 8 mai 2023** : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945,
- **mardi 9 mai 2023** : journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950,
- **mercredi 10 mai 2023** : commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.
- **Dimanche 14 mai 2023** : fête de Jeanne d'Arc, fête du patrimoine

Le 9 mai, il convient en outre de porter les couleurs de l'Union Européenne.

Je vous remercie de veiller à ce que l'état des drapeaux soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

*Je vous remercie*

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
la Sous-Préfète,  
secrétaire générale adjointe  
Chloé DEMEULENAERE